Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera florenette

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

sera florenette

EAN

4001942033206
4001942033305

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Engrais-comprimé dans l'aquarium: Mélange de sels inorganiques visant le réglage des paramètres d'eau dans l'aquarium.
Le produit est destiné à la consommation des particuliers.
Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	sera Werke Heimtierbedarf J. Ravnak GmbH & Co. KG	
Rue:	Borsigstraße 49	
Lieu:	D-52525 Heinsberg	
Boîte postale:	1466 D-52518 Heinsberg	
Téléphone:	+49 (0)2452 91260	Téléfax: +49 (0)2452 5922
e-mail:	info@sera.de	
Interlocuteur:	Dr. Matthias Dahm	
e-mail:	sds.info@sera.biz	
Internet:	www.sera.de	
Service responsable:	Labor	

Fournisseur

Société:	sera GmbH	
Rue:	Borsigstr. 49	
Lieu:	D-52525 Heinsberg	
Boîte postale:	1466 D-52518 Heinsberg	
Téléphone:	+49 (0)2452 91260	Téléfax: +49 (0)2452 5922
e-mail:	info@sera.de	
Interlocuteur:	Dr. Matthias Dahm	
e-mail:	sds.info@sera.biz	
Internet:	www.sera.de	
Service responsable:	Labor	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0)2452 91260 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)
+49 (0)2452 9126555

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)..

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Comprimés. Mélange de sels inorganiques avec des matières organiques.

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Brosser les vêtements souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Après inhalation

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO_2), Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Colmater les bouches de canalisations. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.
Déversements mineurs: Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.
Bien nettoyer les surfaces contaminées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver hors de la portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Sensible à l'humidité.
Température de stockage recommandée: à température ambiante.

Protéger de l'humidité. Eviter une exposition directe au soleil.

Conseils pour le stockage en commun

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais-comprimé dans l'aquarium: Mélange de sels inorganiques visant le réglage des paramètres d'eau dans l'aquarium.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
9004-34-6	Cellulose (fibre de papier)	-	10		VME (8 h)	
57-50-1	Saccharose	-	10		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains. Éviter le contact avec la peau.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle P2.

Protection contre les risques thermiques

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	vert
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	non applicable

Point de fusion/point de congélation:	> 150 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité relative:	non déterminé
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non applicable
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non applicable
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	0 %
Teneur en corps solides:	100,00 %
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Sensible à l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La décomposition provoquée par l'humidité est fortement accélérée par une élévation de température.

10.5. Matières incompatibles

Humidité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz d'acide chlorhydrique, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (inhalation poussières/brouillard) 81,802 mg/l

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation des poussières/particules, Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques. La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Code d'élimination des déchets - Résidus

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)